

Nouvelles mesures de sécurité pour Mozaïk-Inscription et Mozaïk-Portail pour les parents à compter du 6 septembre prochain

À compter du 6 septembre prochain, de nouvelles mesures seront mises en place pour rehausser la sécurité et mieux protéger la confidentialité des informations scolaires dans les systèmes *Mozaïk-Portail pour les parents* et *Mozaïk-Inscription*. Ainsi, lors de votre prochaine connexion, vous devrez confirmer l'identité des enfants associés à votre compte afin d'autoriser votre accès. Pour ce faire, vous devrez répondre à quelques questions : nom de la commission scolaire fréquentée, nom, prénom, date de naissance ainsi que le numéro de fiche ou le code permanent de votre enfant. Vous devrez répondre à ces questions une seule fois pour chacun des enfants associés à votre compte. Si d'autres personnes ont accès au dossier de votre enfant par le biais d'adresses courriel différentes de la vôtre, elles devront, elles aussi, confirmer l'identité de chacun des enfants associés à leur compte.

Où trouver les informations nécessaires ?

Avant d'accéder à *Mozaïk-Portail pour les parents* ou à *Mozaïk-Inscription*, assurez-vous d'avoir en main toutes les informations nécessaires :

- **Nom de la commission scolaire** : si vous ne connaissez pas le nom de la commission scolaire dans laquelle se trouve l'école de votre enfant, consultez le site du Ministère de l'éducation à www.education.gouv.qc.ca (dans la section «Accès rapides», sélectionnez l'outil «Trouvez une école»).
- **Nom et prénom de votre enfant** : assurez-vous d'inscrire les nom et prénom complets de votre enfant, tels qu'ils apparaissent dans son dossier scolaire. N'utilisez pas de diminutif et assurez-vous d'inscrire tous les noms de famille qui se trouvent dans son dossier scolaire.
- **Numéro de fiche ou code permanent de l'enfant** : cette information se trouve sur les documents officiels transmis par l'école ou la commission scolaire (bulletin, horaire, carte d'identité, etc.). Le **numéro de fiche** est composé d'un maximum de 7 chiffres. Le **code permanent** compte quant à lui 12 caractères (les 3 premières lettres du nom et la première lettre du prénom suivies de 8 chiffres). Vous pouvez inscrire l'une ou l'autre de ces informations.

Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension et vous invitons à communiquer avec votre école pour obtenir des informations supplémentaires.